

# « DÉSARMER LES MARCHÉS » : L'ÉDITORIAL D'IGNACIO RAMONET FÊTE SES 20 ANS. ET ALORS ?

.....  
Jean-François Pontégnie  
Membre du Comité de rédaction  
d'Agir par la Culture.  
.....

# « DÉSARMER LES MARCHÉS » : L'ÉDITORIAL D'IGNACIO RAMONET FÊTE SES 20 ANS. ET ALORS ?

.....  
Jean-François Pontégnie  
Membre du Comité de rédaction  
d'Agir par la Culture.  
.....

En décembre 1997, Ignacio Ramonet, alors directeur du Monde Diplomatique, publiait un article intitulé «*Désarmer les marchés*<sup>1</sup>». Convient-il de fêter cet anniversaire ou faut-il plutôt se désoler et, comme Paul Nizan, proclamer «*je ne laisserai personne dire que c'est le plus bel âge de la vie*» ?

Vingt ans après l'appel d'Ignacio Ramonet, où en est «*le désarmement du pouvoir des marchés financiers*» – un «*chantier civique majeur*», qu'en est-il «*de l'exigence démocratique minimale*» que serait la taxation, «*exactement au même taux que les revenus du travail*», des revenus financiers ?

## DES CHIFFRES À DONNER LE TOURNIS

Vingt ans après, la réalité est plutôt vertigineuse. Chaque jour en 2016, selon le rapport de la BRI<sup>2</sup>, ce sont quelque 5.100 milliards de dollars qui s'échangeaient quotidiennement sur la planète... Si Ignacio Ramonet entendait que soient désarmés les marchés, c'est semble-t-il raté. Et pas qu'un peu : en 1997, on évoquait 1 500 milliards quotidiens et il est évident que l'inflation n'explique pas tout de ces 340 % d'augmentation.

Selon la BRI, ces sommes concernent «*l'activité sur les marchés des changes et des dérivés de gré à gré*». Il convient ici de brièvement expliquer ce que sont ces opérations. Rien là qui ne soit fort complexe, rien là non plus cependant qui doive nous intimider : plus personne au monde n'est capable de saisir précisément ce qui se passe sur les marchés des changes et encore moins des «*dérivés*».

1. <https://www.monde-diplomatique.fr/1997/12/RAMONET/5102>

2. [https://www.bis.org/press/pr160901a\\_fr.pdf](https://www.bis.org/press/pr160901a_fr.pdf) – La BRI – Banque des Règlements Internationaux – fait fonction de «*banque centrale des banques centrales*».

## LES OPÉRATIONS DE CHANGE

De façon très basique, les opérations de change désignent « toutes les opérations impliquant un échange de 2 devises ». Une pratique simple en apparence : quand on se rend au Danemark ou en Angleterre, on échange des euros (une « devise ») contre des couronnes ou des livres (d'autres devises). De même, une entreprise de la zone euro vendant du matériel en Afrique du Sud doit prévoir des opérations de change entre l'euro et le rand (ZAR), une autre, qui achète des produits en Chine, devra travailler avec des yuans (CNY).

- De façon générale, les opérations *au comptant* se négocient un jour  $x$  et se concluent au plus tard le jour  $x+2$ .
- Deux monnaies servent de référence, l'euro et le dollar : quand une transaction concerne l'échange de deux devises telles que le rand et le yuan, ce sont soit le dollar, soit l'euro qui servent d'intermédiaires. On exprime le rand et le yuan, par exemple, en euros pour calculer leur rapport : 1 EUR = 16,0286 ZAR (1 ZAR = 0,0623884 EUR) et 1 EUR = 7,79937CNY (1 CNY = 0,128216 EUR) => 1 Yuan = 2,055114 ZAR<sup>3</sup>.
- Autre précision : les cours sont donnés avec force décimales. C'est que les variations entre les prix d'achats et de ventes portent le plus souvent sur ce qu'on appelle les « points », soit les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> chiffres après la virgule.

<sup>3</sup>. Exemples de cours le matin du 12 décembre 2017.

## LES DÉRIVÉS

La plus grande part des complications survient avec les marchés dérivés. Partons de l'exemple des « transactions de gré à gré » ou « forwards ». Il semble qu'historiquement il s'agisse des premiers produits dérivés et qu'ils aient portés sur des matières premières (comme l'huile d'olive, etc.).

Le forward est l'engagement pris entre deux personnes de réaliser dans un avenir plus ou moins proche une transaction (vente/achat). Les professionnels impliqués désirent fixer un prix à l'avance pour une certaine quantité d'un *actif sous-jacent* (le « sous-jacent » est ce sur quoi porte le contrat). Au moins trois données sont fixées : la date à laquelle se fera la transaction, le prix auquel elle se fera et la quantité sur laquelle elle portera. Ces contrats à termes sont souvent conclus par des intermédiaires (qui ne sont ni les producteurs du sous-jacent ni ses consommateurs finaux).

### Deux exemples

- Supposons un agriculteur A ayant conclu une transaction de gré à gré avec un négociant B, portant sur 1.500 tonnes de blé livrables le 15 septembre, au prix de 180 euros la tonne. Il s'agit d'une sorte d'assurance pour les deux parties qui, dans le même temps spéculent (peu ou prou), en sens opposés : l'agriculteur réalisera une bonne affaire si la tonne se vend à 179 euros le jour de la transaction, l'acheteur, si elle se vend à 181 euros. Les choses ne s'arrêtent pas là : le négociant B peut conclure de nouveaux contrats de gré à gré avec les semi-détaillants C, D et E. Chaque nouveau

forward porte sur 500 tonnes de blé, livrables au 15 octobre, au prix de 183 euros la tonne. Chaque semi-détaillant peut à son tour conclure lui-même 5 forwards avec 5 détaillants pour une tonne de blé à chaque fois et au prix de 185 euros (livrable par exemple au 15 novembre), etc. Dans la réalité, un nombre extravagant de forwards est conclu chaque jour, qui n'impliquera jamais aucune livraison : ainsi une cargaison de pétrole voyageant en mer peut « *changer de propriétaire plusieurs fois durant son transport*<sup>4</sup> ».

– Pour revenir à la question des opérations de change, de même qu'avec le blé, on peut prévoir la livraison et le règlement de devises à une date ultérieure. Ainsi, un spéculateur qui anticipe la baisse de l'euro par rapport au dollar peut décider de vendre 1 million d'euros dans 3 mois. En données chiffrées<sup>5</sup> : si le 1<sup>er</sup> février (jour de l'établissement du contrat), 1 EUR = 1,12 USD et que le 1<sup>er</sup> mai (trois mois plus tard) 1 EUR = 1,1 USD, le 1<sup>er</sup> mai quand le contrat se dénoue, l'acheteur paie 1.120.000 USD (comme convenu le 01/02), avec quoi le vendeur achète un million d'euros pour lesquels il ne dépense que 1.100.000 USD (selon le cours du 1er mai), il a donc gagné 20.000 USD.

On notera que :

- a) cette opération est purement spéculative (elle n'a aucun rapport *direct* avec une activité productive quelconque) ;
- b) elle ne nécessite *en principe* pas, dans le chef du vendeur, de disposer du moindre centime (on parle de « vente à découvert ») : le jour où la transaction se dénoue, il perçoit les dollars contre quoi il a vendu des euros ; avec ces dollars, il achète des euros au comptant et il les verse à l'acheteur.

## LES ALÉAS

Les deux types de transactions que nous venons de décrire sont soumises à des aléas : ce peut être un orage qui détruit les récoltes, ou le défaut d'une des parties (son incapacité à acquitter les sommes dues). Une nouvelle série de produits financiers est censée servir d'assurance.

Nous repartirons à nouveau d'un exemple, un des plus connus, le CDS (Credit Default Swap) dont le sous-jacent est un crédit.

Un vendeur de protection (une sorte d'assureur) et un acheteur de protection (l'assuré) concluent un contrat portant sur une entité de référence emprunteuse (une entreprise, une collectivité locale, un État, etc.) pour une durée fixée. L'acheteur, *l'assuré*, s'engage à payer un montant périodique et régulier (une sorte de prime d'assurance) pendant la durée du contrat et le vendeur, *l'assureur*, s'engage au versement d'une certaine somme dans le cas où se produirait, pendant la durée du CDS, un « événement de crédit », prévu par le contrat. Les événements de crédit sont pour l'essentiel des incapacités à rembourser un emprunt dans lesquelles se trouveraient l'entreprise, la collectivité locale, l'État, bref, les « entités de référence emprunteuses ».

Ainsi, l'État belge emprunte (comme tous les États, du reste) en émettant des Bons du Trésor<sup>6</sup> par exemple. Un établissement bancaire se porte acquéreur de Bons et, dans le même temps, achète des CDS auprès d'un organisme qui

4. <https://www.planete-energies.com/fr/medias/decryptages/les-marches-internationaux-du-petrole-et-du-gaz> (Site de la compagnie Total : à lire avec précaution!).

5. Simplifiées des éventuels coûts de transaction.

6. Les États ont à leur disposition toute une série d'instruments financiers (obligations linéaires, certificats de trésorerie, bons, etc.) qu'ils émettent pour des durées très variables (pouvant aller d'un mois ou deux mois à 10 ans ou plus). La plupart des instruments sont réservés aux professionnels, les ménages détiennent aux environs d'1% de la dette belge, par exemple, laquelle, selon l'Agence de la Dette (<https://www.debtagency.be/fr>) atteignait 393.016.526.254 EUR le 30 novembre 2017.

propose ce produit. La banque verse donc à échéances régulières une prime (d'autant plus élevée que le risque d'«événement de crédit» est grand). On sait que les emprunts d'État donnent lieu au versement d'intérêts (pendant que dure l'emprunt) et, au terme du contrat, au remboursement du capital initialement versé : si l'une de ces deux conditions n'est pas respectée, c'est un «événement de crédit» et l'organisme assureur est tenu de compenser les pertes. Vu comme cela, ça à l'air «normal», mais deux éléments rendent ce produit extrêmement dangereux :

- il est possible d'acheter des CDS sur la Belgique... sans posséder d'emprunts belges ! Simplement pour jouer, pour spéculer, et toucher le jackpot en cas de défaut du pays. C'est comme si l'on pouvait acheter une assurance incendie sur la maison du voisin... : on suppose (souvent à tort, hélas) que l'acheteur d'assurance résistera à l'envie d'y bouter le feu.

- ce contrat est un produit «de gré à gré», c'est-à-dire conclu dans une opacité totale. De plus, il ne figure pas au bilan des banques, c'est-à-dire qu'elles ne communiquent pas sur le sujet et ne publient aucun chiffre.

Si un organisme assureur vend trop de CDS sans avoir les fonds propres suffisants, il se met en danger de mort : c'est ainsi que l'importante société d'assurance AIG a fait faillite en septembre 2008, et a dû être renflouée à hauteur de 100 milliards de dollars par Washington, après avoir vendu quantité de CDS sur Lehman Brothers (une banque spécialisée dans les opérations financières largement spéculatives) : AIG était convaincue que Lehman, Brothers, qui était alors une des principales banques d'affaires américaines, ne pouvait pas faire faillite... Ce qui pourtant advint le 15 septembre 2008 mettant AIG en défaut de paiement de ses CDS.

## UNE PYRAMIDE POSÉE SUR SA POINTE...

L'ensemble des opérations que nous avons décrites peuvent elles-mêmes faire l'objet de pratiques spéculatives. Imaginez simplement une transaction dite «forward» sur le blé, impliquant une vingtaine de personnes, imaginez que chacune de ces personnes s'assure sur le risque de défaut et qu'une série de personnes (des professionnels de la finance) ayant connaissance des transactions en cours prennent elles aussi des assurances sur quelques-unes des opérations (sans y être en aucune façon impliquées). Une météo désastreuse vient ruiner les récoltes et au lieu du million de tonnes globalement attendues, ce sont 250.000 tonnes de blé qui sont disponibles : que va-t-il se passer ? Non seulement le prix du blé va exploser ce qui affamera probablement des populations entières et enrichira au passage ceux qui auront spéculé à la hausse, mais des défauts en cascade vont se produire ; chacun de ces défauts va actionner un CDS, et les assureurs (qui, pour rappel, n'ont engagé aucune mise significative) vont se trouver dans l'incapacité de faire face... Tout ce petit monde va commencer à se méfier, va très rapidement refuser d'engager de nouvelles opérations, et au final de libérer les fonds nécessaires à (par exemple) la préparation de la nouvelle récolte ou à l'achat du matériel agricole ou même encore à la cuisson du pain... Multipliez encore tout ceci par des millions d'opérations similaires portant à peu près sur tout ce qu'il est possible d'imaginer : vous aurez une assez bonne idée de la pyra-

mide financière qui fait actuellement notre monde et du danger perpétuel d'écroulement et de blocage complet de l'économie qu'elle présente.

La pyramide repose d'ailleurs sur des bases d'autant plus instables que les opérations sont générées et gérées par des algorithmes : « *Les transactions à haute fréquence, [...] sont l'exécution à grande vitesse de transactions financières faites par des algorithmes informatiques. [Ce] "trading automatique" gère de plus en plus les données boursières [et est] devenu inaccessible à l'analyse humaine et bancaire traditionnelle.*<sup>7</sup> » On sait qu'il est ainsi possible de « *bourrer la cotation d'ordres complètement inutiles afin de forcer la concurrence à analyser ces milliers d'ordres pour la ralentir. Ces ordres seront ignorés par le système qui les émet, et de toute façon ne seront pas exécutés [...]. Cela peut donner un avantage, là où chaque milliseconde compte* ». Les opérateurs virtuels peuvent ainsi exercer sur les marchés de gré à gré en millisecondes (0,000.001 seconde) sans que personne ne puisse rien savoir de ce qui se passe<sup>8</sup>.

## LES MARCHÉS SONT PLUS CONQUÉRANTS (ET ARROGANTS) QUE JAMAIS...

La réhabilitation de la taxe Tobin<sup>9</sup> sur les transactions financières que proposait Ignacio Ramonet il y a 20 ans aura eu pour mérite de donner naissance au mouvement international ATTAC (Association pour la Taxation des Transactions financières et pour l'Action Citoyenne), dont le travail de conscientisation, de proposition et de mobilisation a été (et demeure) considérable. En revanche, les « marchés, continuent à bien se porter.

Il n'est d'ailleurs plus très souvent question de les désarmer, mais plutôt de taxer ce qui pourrait l'être. Diverses initiatives ont été prises ou sont en cours : « *L'Europe, la Suède, le Royaume-Uni, l'Italie, la France, mais aussi la Belgique ont ainsi adopté et parfois abrogé différentes législations portant sur la taxation de différents types de transactions.* » En France, par exemple, une TTF (Taxe sur les transaction financière) est en vigueur, elle est de l'ordre de 0,2 % (c'est tout théorique, comme le montre G. Capelle-Blancard ci-après). Elle rapporte aux alentours du milliard d'euros/an. Quand il a été question de la faire porter sur les très nombreuses opérations dites « intra-day<sup>10</sup> », les députés ont été soumis à un « lobbying forcené », selon le Monde ; ils ont pourtant adopté la disposition en octobre 2016 : qu'on se rassure, à l'ère Macron, l'assemblée nouvellement élue est revenue sur cette décision... En outre, selon l'économiste Gunther Capelle-Blancard (Professeur à l'université Paris-I Panthéon-Sorbonne)<sup>11</sup>, « *en 2015, la TTF a rapporté 917 millions d'euros. La même année, les volumes de transactions sur les actions du CAC 40<sup>12</sup> se sont élevés à un peu plus de 2.500 milliards d'euros [...]. On notera donc que si la TTF s'était appliquée à toutes les transactions, les recettes fiscales auraient été de 5 milliards d'euros. Dit autrement, seules 20% des transactions sont soumises à la TTF, ce qui signifie que le taux effectif n'est, en fait, que de l'ordre de 0,03% à 0,04%* ».

En Europe, l'idée d'une TTF est étudiée depuis fort longtemps, sous différentes formes, mais c'est suite à la crise financière de 2008 que les choses se sont accélérées. Si on peut dire.

« *Une proposition de la Commission est présentée à la fin de septembre 2011*

7. [https://fr.wikipedia.org/wiki/Transactions\\_%C3%AO\\_haute\\_fr%C3%A9quence](https://fr.wikipedia.org/wiki/Transactions_%C3%AO_haute_fr%C3%A9quence)

8. On passe aussi sur la fragilité des algorithmes. En 2012, une erreur dans l'algorithme du logiciel de Knight Capital Group a, par exemple, envoyé des millions de transactions non approuvées et entraîné une perte de 440 millions de dollars en 30 minutes...

De façon générale, les opérations logicielles de l'ordre de la milliseconde se basent d'infimes différences entre des cotations de valeurs telle que les matières premières, les crédits, les devises, etc. exprimées en monnaie, souvent de l'ordre du 10 millième d'USD ou d'EURO et se présentant pendant de très courts espaces de temps. C'est le nombre immense d'opérations qui permet d'obtenir des bénéfices significatifs.

9. Du nom de son inventeur, James Tobin (5 mars 1918 - 11 mars 2002), un économiste américain, pro-keynésien.

10. Nouées et dénouées en une journée maximum.

11. [http://www.lemonde.fr/idees/article/2016/10/24/une-taxe-sur-les-transactions-financieres-plus-ambitieuse\\_5019479\\_3232.html](http://www.lemonde.fr/idees/article/2016/10/24/une-taxe-sur-les-transactions-financieres-plus-ambitieuse_5019479_3232.html)

12. « *L'indice CAC 40 est déterminé à partir des cours de quarante actions [...] parmi les cent sociétés dont les échanges sont les plus abondants. L'indice reflète en principe la tendance globale de l'économie des grandes entreprises françaises* » – [https://fr.wikipedia.org/wiki/CAC\\_40](https://fr.wikipedia.org/wiki/CAC_40) – En Belgique, c'est le Bel 20 qui joue ce rôle.



[...]. Le Royaume-Uni et la République tchèque s'y opposent fermement. À la fin de septembre 2012, l'échec des négociations à vingt-sept pousse onze Etats membres à continuer les négociations dans le cadre d'une coopération renforcée (France, Allemagne, Espagne, Italie, Belgique, Grèce, Portugal, Autriche, Slovaquie, Slovaquie et Estonie), un système qui, dès qu'il réunit au moins neuf Etats membres, leur permet de continuer à négocier une proposition de directive qui ne s'appliquera qu'à eux [...]. En février 2013, à la demande de ces onze Etats, la Commission européenne a remis sur la table une proposition de taxe commune [...]. L'idée est d'appliquer un taux faible (0,1% pour les actions et les obligations et 0,01% pour les produits dérivés) sur une très large assiette, [...], dont les recettes annuelles sont estimées à 30-35 milliards d'euros<sup>13</sup> ». De nouvelles divergences apparaissent, l'Estonie se retire des négociations à la fin de 2015. En 2017 cette fois, « les difficultés proviennent de la Belgique<sup>14</sup> : les Belges montrent des réticences grandissantes envers le projet, posant des exigences de plus en plus difficiles à satisfaire ». L'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron semble en outre contribuer, sinon au blocage du dossier, du moins à la multiplication des attermoissements<sup>15</sup>.

Quoi qu'il en soit, 20 ans après Ignacio Ramonet et plus de 9 ans après la crise majeure de 2008, même en n'impliquant que 11, puis 10 pays, l'Europe n'est toujours pas parvenue à mettre en place une TTF...

## QUESTIONS

### 1. POURQUOI N'EST-IL PAS POSSIBLE DE METTRE EN PLACE UNE TAXE MONDIALE OU, MIEUX ENCORE, UN VÉRITABLE IMPÔT SUR LES TRANSACTIONS FINANCIÈRES ?

Le discours dominant sur les marchés est centré sur une série de mantras, ces formules magiques utilisées à des fins mystiques, les mêmes au demeurant que celles qu'agite la sphère capitaliste chaque fois qu'il est question d'une réglementation quelconque. On ne retiendra ici que l'exemple français de M. Noyer, qui est ce qu'on appelle un « grand commis d'état »<sup>16</sup>. Un homme de conviction : lors des multiples chapitres qui scandent l'histoire de la TTF « européenne », il a récité les mantras ad hoc avec ferveur, agitant les risques : de « délocalisation massive d'emplois », de « perte de compétitivité », de « destruction de pans entiers de l'industrie financière », de « perte de richesses et d'emplois qualifiés », d'« alourdissement des coûts de financement des États et des entreprises<sup>17</sup> », etc. On ne s'attardera pas ici sur le sens précis qu'il conviendrait de donner à chacune des formules, on aura reconnu sans difficulté le discours que martèlent toutes les instances patronales depuis plus de 4 décennies<sup>18</sup>, duquel il ressort que toute entrave au bénéfice est une entrave à l'investissement puisque, nous prétend-t-on, les bénéfices sont forcément réinvestis, ce que la réalité dément fermement depuis l'invention de ce mantra qu'est le (soi-disant) théorème de Schmidt<sup>19</sup> ou la (soi-disant) théorie du ruissellement.

Et c'est là le problème essentiel à quoi se heurte la mise en place d'une TTF : l'opposition du Capital. Ce qui nous renvoie directement au rapport de force, de plus en plus largement défavorable au salariat, qui règle les déci-

13. [http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2017/09/29/la-taxe-sur-les-transactions-financieres-en-europe-une-vieille-idee-qui-peine-a-aboutir\\_5193397\\_4355770.html](http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2017/09/29/la-taxe-sur-les-transactions-financieres-en-europe-une-vieille-idee-qui-peine-a-aboutir_5193397_4355770.html)

14. Et, dans une moindre mesure, de la Slovaquie, pour des raisons opposées – Ibidem

15. « Il y a une double stratégie : d'abord, l'exécutif a annulé plusieurs mesures d'extension de la taxe française sur les transactions financières : le taux de la taxe reste inchangé (à 0,20%, alors qu'il devait passer à 0,30% en 2018), une tranche d'imposition sur les gros salaires du secteur financier a été supprimée. Deuxième volet de la stratégie, le projet de taxe européenne : en juin, Emmanuel Macron a mis un frein aux négociations du groupe de dix pays. En accord avec l'Allemagne, il a ensuite demandé en septembre une étude sur l'impact d'une taxe sur les transactions financières dans le contexte du Brexit. L'objectif de Macron est de dérouler le tapis rouge à la finance, en tentant d'exporter le modèle "français" de taxe financière allégée à toute l'Europe. En résumé, promouvoir une directive petit bras qui ne taxerait que les actions. » – <https://www.marianne.net/economie/la-taxe-europeenne-sur-les-transactions-financieres-de-macron-deroule-en-realite-un-tapis>

16. Il a été employé et/ou nommé à des postes prestigieux (dont celui de Gouverneur de la Banque de France) par tous les gouvernements de gauche ou de droite depuis sa sortie de l'ENA (École Nationale d'Administration) en 1974.

17. Propos extraits de l'article « Christian Noyer sombre dans la caricature s'agissant de la taxation des transactions financières » – Gunther CAPELLE-BLANCARD – <https://blogs.mediapart.fr/gunther-capelle-blancard/blog>. L'auteur souligne au reste que « le parallèle entre les arguments de Christian Noyer et ceux des banques est [...] saisissant »

18. Le lecteur curieux de vérifier pourra, juste pour l'exemple, se référer à la brochure de la FEB « Vision socio-économique de la FEB et de ses secteurs pour la période 2014-2020 » et chercher les mots « compétitif ou compétitivité » et « impôt » pour recouper les discours – <http://www.feb.be/globalassets/wie-zijn-we/missie-visie-strategie/visie-bouwstenen-voor-groei-en-jobs/vision-piliers-pour-la-croissance-et-emploi.pdf>

sions politiques depuis les années 70 du siècle passé. Le régime néo-libéral contemporain du capitalisme peut se permettre de ne simplement plus tolérer les entraves à son fonctionnement.

Si l'on prend un peu de recul, on peut admettre que la lutte entre des intérêts aussi parfaitement antagonistes que ceux des exploités et des exploités est une chose inévitable. Et, navrés, constater que, au nom de la « compétitivité », de « la lutte contre les délocalisations », des « coûts de financement », etc., ce combat est quasi-systématiquement perdu par les seconds, depuis un bon moment à présent.

## 2. D'OÙ VIENNENT LES MARCHÉS FINANCIERS<sup>20</sup> ?

Pour comprendre ce qu'est le développement de la sphère financière, il est essentiel de ne pas la déconnecter de la sphère productive : il faut penser les deux ensemble, dans leurs rapports et, de cette façon, éviter de tomber dans l'erreur qui consisterait à croire qu'il existerait un « bon » capitalisme<sup>21</sup> qui, débarrassé de la finance, fonctionnerait « normalement » et retrouverait une vertu aujourd'hui dévoyée : cette vertu n'a jamais existé, elle est à l'exact opposé des principes de fonctionnement capitalistes, complètement étrangers à la morale.

1. Il faut en réalité analyser le développement de la finance comme étant le résultat d'un « *trop-plein du taux de profit* » dû :

- 1.1. à « *la surexploitation des travailleurs à l'échelle mondiale [puisque,] globalement, la caractéristique principale du capitalisme contemporain est une tendance généralisée à la hausse du taux d'exploitation* » ;
- 1.2. à la « *baisse continue de la part des richesses produites qui revient aux salariés*<sup>22</sup>, à peu près partout dans le monde »
- 1.3. au fait que « *les profits supplémentaires ont été utilisés à autre chose qu'à l'investissement* ». À cet égard, le schéma ci-après<sup>23</sup> – qui concerne les tendances agrégées des USA, du Japon et de l'Union européenne – montre :
  - la baisse importante du taux de profit entre 1972 et 1974, à l'époque du renchérissement brutal du pétrole ;
  - sa relative stagnation jusqu'en 1982-1983 (date du « *tour-nant de la rigueur* » opéré par la gauche mitterrandiste qu'on cite ici à titre de symptôme) ;
  - sa remontée régulière jusqu'à la crise de 2008 ;
  - le découplage taux de profit / taux d'investissement à partir de la même année 1983 et la baisse inexorable du dernier... (le taux d'investissement est plus de 2 fois moindre en 2008 qu'au début des années 70).

19. Proféré le 3 novembre 1974 par le chancelier ouest-allemand Helmut Schmidt: « *Les profits d'aujourd'hui sont les investissements de demain et les emplois d'après-demain* ».

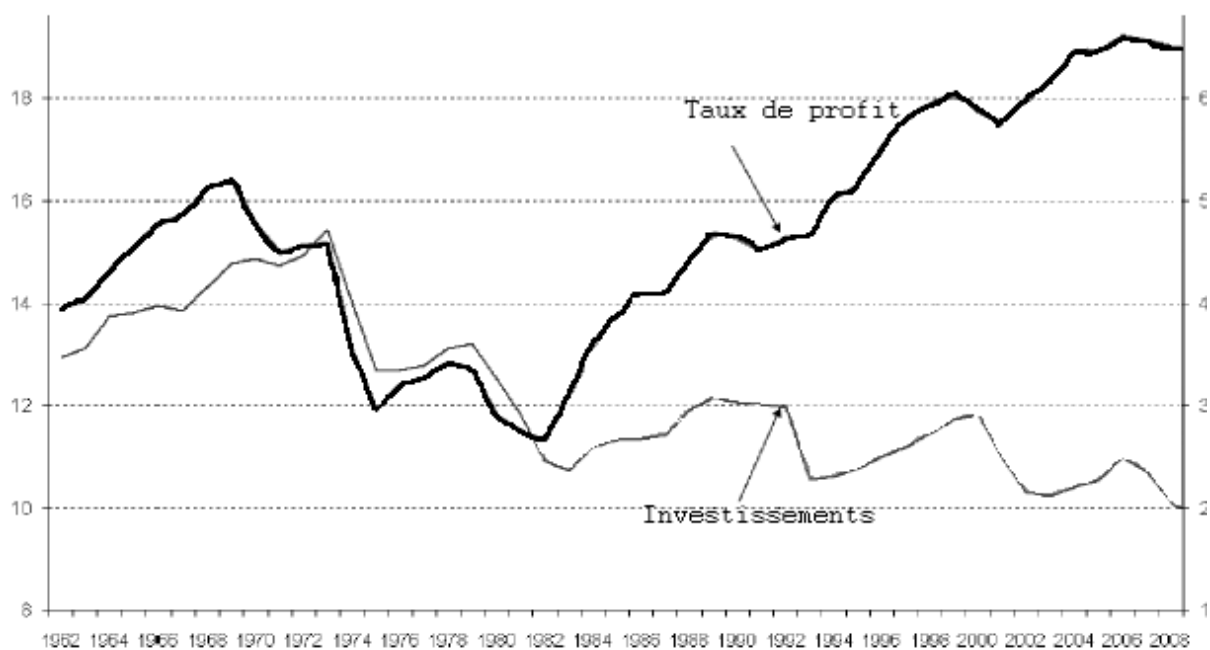
20. Les considérations qui suivent sont inspirées par l'article *Crise de la finance ou crise du capitalisme?* – Michel HUSSON – Denknetz, Jahrbuch 2009 – <http://hussonet.free.fr/denkntzf.pdf> – dont les citations sont extraites.

21. Et qui pourrait être, par exemple, ce que l'on nomme l'« économie réelle », sans trop prendre garde au fait que l'on peut ainsi implicitement parer de qualités certaines activités qui n'en n'ont pas la moindre (on ne parle naturellement pas des *prolétaires* qui y sont employés) : une fabrique d'armes ou une centrale au charbon ressortissent à l'économie réelle et sont éminemment nocives.

22. Quelle que soit la forme de cette répartition : salaires directs, salaires différés (vulgairement appelés « charges »), impôts à forte progressivité, etc.

23. Extrait de l'article de Michel HUSSON (source : AMECO, Europäische Kommission, <http://tinyurl.com/ameco8> (le site a aujourd'hui disparu) et adapté par nos soins.





2. Or, si la part des salaires baisse et si l'investissement stagne, se pose la question de savoir qui va acheter une production qui continue de croître (notamment en raison des « gains de productivité autorisés par les nouvelles technologies et l'innovation »)?

3. La réponse est apportée par la finance *qui est née de cette situation* : d'une part, elle soutient la fuite en avant dans le surendettement des travailleurs précarisés, d'autre part, elle assure le recyclage de la plus-value vers les revenus rentiers (qu'on pourrait sommairement regrouper sous le terme de « marchés financiers spéculatifs »).

## UNE CRISE SYSTÉMIQUE

Pour Michel Husson, « c'est ici qu'apparaît le caractère systémique de la crise » qui, au fond, se distingue par « l'écart croissant qui existe entre les besoins sociaux de l'humanité et les critères propres au capitalisme ».

Les besoins sociaux sont rencontrés par des marchandises qui « ne sont pas susceptibles d'être produites avec le maximum de rentabilité » tandis que par ailleurs « les gains de productivité autorisés par les nouvelles technologies et l'innovation conduisent à une offre » qui, si elle est beaucoup plus rentable, se trouve être de moins en moins en adéquation avec la demande sociale. Pour le dire simplement, la rentabilité des services (qui sont une « demande sociale » dans les pays développés) est, dans la logique du capital, insuffisante en regard de celle d'un iPhone, lequel cependant, pas plus que les marchandises du même acabit, n'atteint « une échelle suffisante pour jouer le même rôle que l'industrie automobile durant la phase fordiste précédente ».

Ce à quoi il faut ajouter que la mondialisation, entendue comme création d'« un marché mondial » aggrave encore l'écart entre les besoins sociaux et l'offre : les secteurs les moins avancés en termes de productivité se trouvent

exclus parce qu'ils sont directement confrontés aux performances et à la rentabilité des entreprises ou des pays les plus performants. Pour donner un exemple simple, on voit ainsi disparaître les producteurs sénégalais de volaille qui, pourtant, travaillent à trois pas du marché où sont livrées des volailles européennes surgelées<sup>24</sup> à des prix qui détruisent (« excluent ») l'artisanat local.

## ET LA TAXATION ALORS ?

Au cœur d'une Union européenne qui semble n'avoir pas encore fait son deuil de la « théorie-du-ruissellement » ou du « théorème-de-Schmidt », lesquels ont pourtant démontré depuis 1974 leur totale inanité, les discours continuent d'asséner que *« on n'a pas suffisamment de capitaux pour financer la croissance de nos entreprises. Et en face, on a un chômage de masse depuis trente ans. Si on ne réconcilie pas les deux ça ne marchera pas »*<sup>25</sup>. Et c'est au nom de ce raisonnement – terme qui, on en conviendra, est plutôt flatteur – que l'on défiscalise à tout va ou que l'on freine ou dénature une taxation des marchés financiers. Et, à cette heure, le principe pour quoi plaide Ignacio Ramonet – une taxation *« exactement au même taux que les revenus du travail »* – semble présenter plus de rapports avec un voyage sous LSD qu'avec un quelconque début de réalité.

On peut convenir qu'une taxation sérieuse des opérations financières aurait un double effet : d'une part, elle dégagerait des sommes importantes qui pourraient être utilement investies dans des chantiers sociaux prioritaires, d'autre part, elle tendrait sans doute à freiner la spéculation pure au profit d'investissements de plus long terme (les transactions étant taxées, leur nombre pourrait s'en trouver réduit au profit d'opérations de plus longue durée et non plus incessamment renouvelées). Il est donc utile de soutenir cette option.

Est-ce à dire cependant qu'elle résoudrait l'un quelconque des défis de l'époque ? Sans doute pas, puisqu'elle ne s'attaque qu'au symptôme et, encore, de façon oblique – la taxation n'étant pas un mécanisme aussi frontal qu'une interdiction pure et simple.

Puisqu'il est établi que la « financiarisation » trouve son origine tout à la fois dans l'exploitation sans cesse accrue du Travail et dans l'absence d'investissement dans les activités socialement utiles (mais pas assez rentables), le seul combat qui vaille vraiment est celui qui viserait, d'une part, à réorganiser l'économie en fonction des besoins (et ils sont grands !) et, d'autre part, à répartir tout autrement la richesse.

Est-ce que ça ne reviendrait pas à prôner la sortie du capitalisme<sup>26</sup> ?

24. Le dossier *Exportations de poulets: l'Europe plume l'Afrique!* ([https://ccfd-terresolidaire.org/IMG/pdf/dossier\\_volaoftb.pdf](https://ccfd-terresolidaire.org/IMG/pdf/dossier_volaoftb.pdf)) explique que *« La production et la commercialisation du poulet sont certes emblématiques, mais celles des céréales, des tomates, des oignons ou du lait menacent tout autant les fragiles équilibres alimentaires et économiques des paysans africains. »*

25. Benjamin Griveaux – alors secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire, au sein du gouvernement d'Édouard Philippe – cité par Frédéric LORDON – *Le service de la classe* – <https://blog.mondediplo.net/2017-10-03-Le-service-de-la-classe>

26. Il n'appartient pas à cette analyse de proposer des solutions c'est-à-dire de répondre servilement à l'injonction incessante (et, du reste, méprisante) de présenter une solution toute faite. C'est qu'elle n'existe pas et que c'est du nombre et de la qualité des inventions démocratiquement conçues que pourra s'amorcer une sortie des rapports d'exploitation.